

VARIATION VALEUR DES APPELS D'OFFRES MARCHÉS PUBLICS CANALISATIONS T3 2016 VS T3 2015	CARNETS DE COMMANDES Au T3 2016	VARIATION DE CHIFFRES D'AFFAIRES T3 2016 VS T3 2015	INDEX TP – août 2016			
			TP10A	TP10B	TP10C	TP11
- 11 %	3,6 mois 	- 4,8 %	105,2 =	107,2 	105,0 =	98,6 
Source : Vecteur plus	Source : Enquête trimestrielle CDF Variation par rapport au T3 2015	Source : Enquête trimestrielle CDF	Source : INSEE, base 100 en 2010 Variations par rapport au mois précédent			

◆ Agences de l'eau : Bilan de l'activité 2015

Les engagements des agences de l'eau se sont élevés à 2,34 Md€ en 2015.

Parmi ces 2,34 Md€, 378 M€ ont été consacrés aux réseaux d'assainissement, un montant en baisse par rapport à celui de 2014 (398 M€). Le taux d'exécution pour cette thématique est de 47,5%, à mi parcours des programmes d'intervention des agences. (2013 – 2018)

Pour l'eau potable (réseaux et autres), les engagements s'avèrent supérieurs aux prévisions (181,3 M€) et au montant de 2014 (142 M€) avec 198 M€. Le taux d'exécution pour ce domaine étant de 46,7 %. La ligne « gestion quantitative de la ressource », qui peut concerner les réseaux d'eau, fait état d'engagements à hauteur de 124 M€ (contre 84 M€ en 2014 et 2013).

A fin 2015, le taux de réalisation des engagements à l'échelle du programme atteint 45,8% tous domaines et toutes agences confondues. Les crédits de paiement atteignent eux 2,33 Md€

[En savoir plus : Lire l'annexe au PLF 2017](#)

◆ Mise en place d'un dispositif d'évaluation du patrimoine des réseaux d'eau potable

Une action de recherche sur 3 ans, menée par l'IRSTEA (Institut nationale de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture), avec l'appui financier de l'ONEMA, vise à construire un dispositif d'évaluation des réseaux d'eau potable. L'échelle sera celle de la France et des bassins.

Ce dispositif serait basé notamment sur l'exploitation des données contenues dans les descriptifs détaillés des services publics de l'eau.

Il a pour but de contribuer à orienter les politiques publiques de gestion patrimoniale des réseaux d'eau et par extension réduire les fuites. Outre les linéaires, il tachera d'identifier les âges, les diamètres ainsi que les matériaux.

[Source : rapport national SISPEA – septembre 2016](#) (voir p.42)

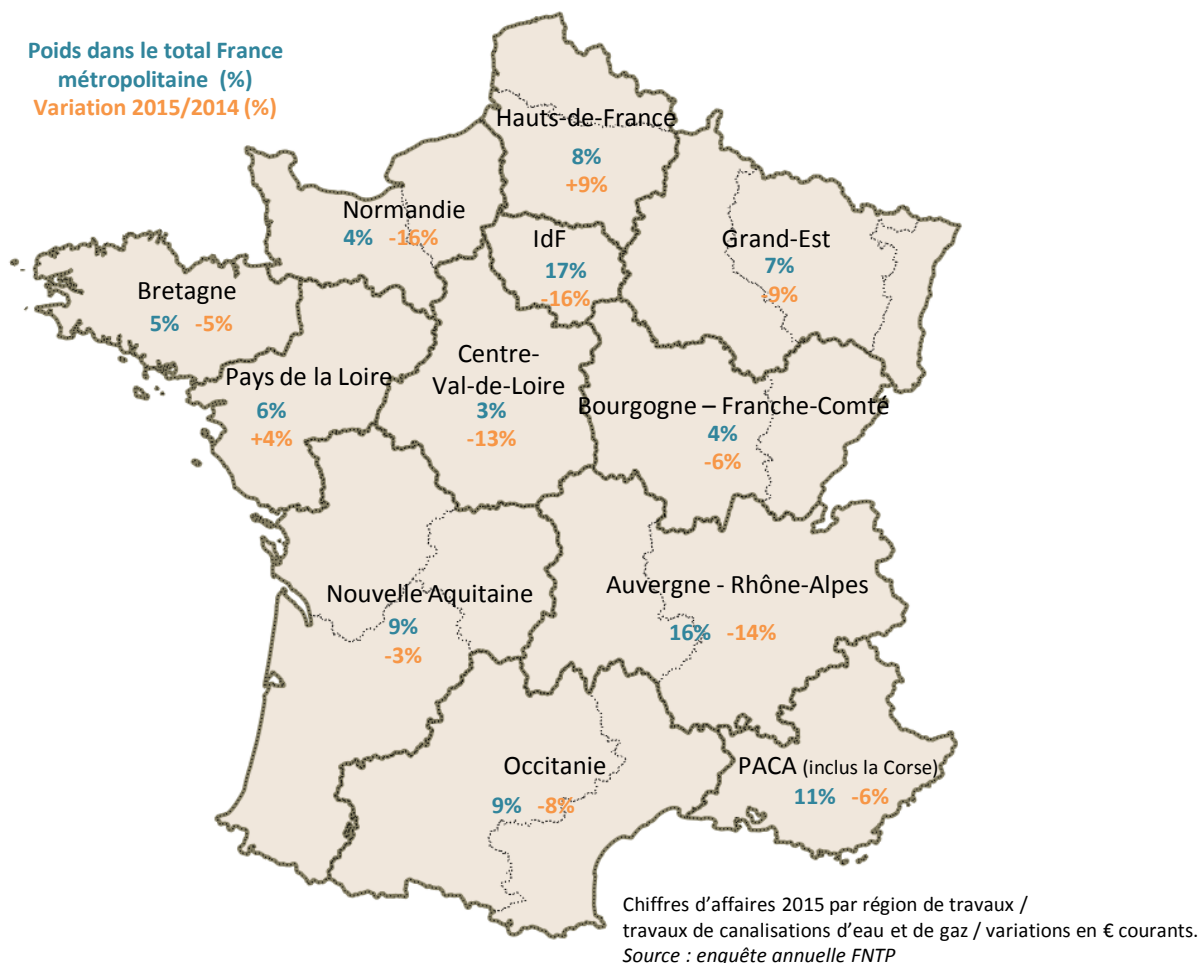
◆ Eau potable : entre 20 et 40% des services ne respecteraient pas le rendement seuil

D'après le rapport de l'observatoire SISPEA (Septembre 2016), sur les 4 437 services ayant renseignés cette donnée, 21% ne sont pas conformes au décret « fuites » de 2012 qui impose un rendement minimum aux collectivités.

Une étude prospective a été menée par l'IRSTEA afin d'évaluer la part des services en conformité pour l'ensemble des services d'eau potable, y compris la majorité d'entre eux absents de l'observatoire. Pour l'année 2013, entre 22 et 39% des services ne seraient pas en règle.

[Source : rapport national SISPEA – septembre 2016](#) (voir pp 98 et 103)

◆ Chiffres d'affaires « canalisations » des nouvelles régions pour l'année 2015



La « pire année des travaux publics » se confirme aussi pour les travaux de canalisations : le chiffre d'affaires France métropolitaine a baissé de 8,3% en 2015. Il s'établit à 406 M€ pour les canalisations de gaz (baisse de 7,9% par rapport à 2014) et 4,8 Mds € pour les canalisations d'eau (baisse de 8,4%).

Seules 2 régions affichent une progression de chiffres d'affaires : les Hauts-de-France et les Pays de la Loire, progression à relativiser par le fait que ce sont également les 2 régions ayant affiché les plus fortes baisses en 2014 (plus de 20% de perte d'activité en un an).

◆ Délégation de Service public ... multiservice ?

Le Conseil d'état, dans un arrêté du 21 septembre 2016, a considéré qu'une délégation de service public pouvait contenir plusieurs services. Le conseil d'Etat impose cependant deux limites : le périmètre ne doit pas être « manifestement excessif » et les services doivent avoir un « lien entre eux »

Source : *environnement magazine*

[En savoir plus](#) - [Consulter l'arrêt](#)

◆ Premier appel à projets contre les fuites dans les réseaux d'eau potable en Loire-Bretagne

L'agence a lancé le 1^{er} décembre un appel à projets contre les fuites dans les réseaux d'eau potable. Les collectivités et syndicats bénéficiaires sont ceux situés en zone de répartition des eaux (ZRE).

Les investissements éligibles sont le remplacement des conduites les plus défectueuses, nécessaires à l'amélioration des rendements. Ils doivent figurer dans un plan d'actions, tels que ceux décrits dans le décret du 27 janvier 2012. Les collectivités doivent également avoir un indice de connaissance et de gestion patrimoniale supérieur ou égal à 45 points, ainsi qu'un prix de l'eau (hors taxe et de redevance) de 1,20€ le m³ minimum.

L'enveloppe dédiée à cet appel à projets est de 20 M€ et le taux d'aide de 40%, sous forme de subventions pour les communes rurales, sous forme d'avance pour les communes urbaines. Les aides seront attribuées au fil de l'eau, jusqu'à épuisement de l'enveloppe ou jusqu'au 30 juin 2017.

[Plus d'informations](#)

◆ ADOUR-GARONNE : un second appel à projets contre les fuites

Lancé le 17 octobre 2016, cet appel à projet vient compléter le premier lancé par l'agence de l'eau Adour-Garonne qui bénéficiait d'une enveloppe de 40M€, par une nouvelle enveloppe de 20M€.

Les aides portent sur des travaux correspondant à des programmes de réparation des fuites sur les tronçons où les pertes ont été quantifiées et sont les plus importantes. Pour en bénéficier, la collectivité devra répondre à plusieurs critères, notamment sur le prix de l'eau et le taux de rendement.

Les projets seront aidés en subventions et avances remboursables, avec 37% de subvention et 30% d'avance pour les communes urbaines ; 47% de subvention + 30% d'avance pour les communes rurales. Il est ouvert jusqu'au 31 janvier 2017.

[Plus d'informations](#)